



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

154^e session

Genève, 21-24 juin 2011

Point 13.2 de l'ordre du jour provisoire

**Examen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements
techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des
Règlements techniques mondiaux existants**

Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial au n° 2 (Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC))

Communication du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie*

Le texte reproduit ci-après, qui a été adopté par le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) à sa soixante et unième session, vise à apporter quelques corrections au texte du Règlement technique mondial. Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2011/7, non modifié (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/61, par. 16). Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité exécutif (AC.3).

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, par. 106 et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements, en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Paragraphe 6.5.5.2.1.1, modifier comme suit:

«6.5.5.2.1.1 Première étape – Calcul des vitesses de changement de rapport

Les vitesses

.....

Équation 6-8:

$$v_{i \rightarrow i+1} = \left[(0,5753 \times e^{(-1,9 \times \frac{P_n}{m_k + 75})}) \times (s - n_{idle}) + n_{idle} \right] \times \frac{1}{ndv_{i-1}}, i = 3 \text{ tong} - 1$$

Les résultats doivent être arrondis à la première décimale après la virgule.».

Paragraphe 6.5.5.2.1.3, alinéas b) et c), modifier comme suit:

«6.5.5.2.1.3 b) Il ne doit pas y avoir de changement vers le haut ou vers le bas de plus d'un rapport, sauf pour le passage du rapport 2 au point mort durant une phase de décélération jusqu'à l'arrêt. Exemple:

4 4 4 4 3 3 3 1 1 1 1 sera remplacé par 4 4 4 4 3 3 3 2 1 1 1

c) Les changements de rapport vers le haut ou le bas d'une durée ne dépassant pas 4 s sont remplacés par le rapport précédent si les rapports précédent et suivant sont identiques. Exemples:

2 3 3 3 2 sera remplacé par 2 2 2 2 2, et

4 3 3 3 3 4 sera remplacé par 4 4 4 4 4 4

En cas de changements de rapports successifs, c'est le rapport utilisé le plus longtemps qui l'emporte. Exemple:

2 2 2 3 3 3 2 2 2 2 3 3 3 sera remplacé par 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 3

Si les rapports sont utilisés pendant la même durée, une séquence de rapports postérieurs remplace la séquence de rapports antérieurs. Exemple:

2 2 2 3 3 3 2 2 2 3 3 3 sera remplacé par 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 3».